



Prestation compensatoire et devoir de secours

Par **willem**, le **02/04/2013** à **13:10**

bonjour

suite au divorce de ma mere :

ordonnance de non conciliation 27/10/2006 : devoir de secours xeuros/mois

11/12/2009 le juge aux affaires familiales prononce le divorce article 233 et condamne à une prestation compensatoire de Y euros et exécutoire.

12/05/2011 arret de la cour d'appel car mon pere a fait appel général (mais en fait que limité a la prestation, la cour lui signifie page 2 et 3) : recondamné à la meme somme Y et toujours executoire.

arret signifié le 28/07/2011 et pourvoi en cassation de mon pere

mémoire déposé le 23/01/2012

il va en cassation et ma mere fait valoir le fait executoire de la decision de la prestation.

la cour de cassation radie l'affaire au nom de l'article 1009-1

Ma question est la suivante : devoir de secours et prestation compensatoire à quelle date l'un remplace t il l'autre ?

quels sont les intérêts dus par mon pere ?

pour une histoire d'indivision post communautaire a quelle date sont ils divorcés ?

merci de pouvoir répondre à ce sujet car ma mère fait une grave dépression...

bien cordialement,